

**EXTRAIT
DU CODE DE LA DEMOCRATIE
LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Commune de Bassenge

Art. L1122-17 Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Madame, Monsieur,

est invité(e) à se trouver à la séance du conseil communal qui se tiendra à la Maison communale, Place Louis Piron à 4690 Bassenge Rocleng-sur-Geer le **jeudi 17 mai 2018** à **20** heures.

Pour ceux qui le souhaitent dès 19,00 h., Monsieur Ph. KNAPEN, Echevin des Finances, donnera les informations sur la modification budgétaire n°1/2018 du service ordinaire et du service extraordinaire

ORDRE DU JOUR :

- o
- 1° Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 avril 2018.
- 2° CPAS – Modification budgétaire n°1 2018 service ordinaire et extraordinaire.
- 3° Commune - Modification budgétaire n°1/2018 – Service ordinaire et Service extraordinaire
- 4° Ratification ordonnances de Police du Collège communal du :
 - 29.03.2018 : interdiction de stationner le 14.04.2018 Thier Begot le long du parking Eco-voiturage et au niveau des habitation n°6 et 8
 - 16.04.2018 : organisation de l'American Burner Parade – Place Louis Piron et Place de l'Union le 6 mai 2018.
- 5° Ordonnance de Police : épreuve cycliste « Grand Prix Color Code » le 23 juin 2018.
- 6° Ordonnance de Police : Triathlon IronMan Maastricht Limburg le 05 août 2018.
- 7° Confirmation ordonnance de Police de Monsieur le Bourgmestre du :
 - 03.05.2018 : stationnement interdit rue de la Halle à hauteur des n° 4 et 6 à Rocleng sur Geer du 7 au 9 mai 2018 lors de la construction d'un cabinet vétérinaire.
- 8° IMIO – Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 07 juin 2018.
- 9° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour l'acquisition d'une grue pour camion.
- 10° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour remplacement de l'alarme incendie à la maison communale de Glons.
- 11° Adoption du cahier des charges et choix du marché pour travaux de curage des égouts.
- 12° Vérification de l'encaisse du Receveur régional – Situation du 01.01.2018 au 31.03.2018.
- 13° Communication de l'arrêté ministériel d'approbation du règlement fixant le statut administratif des grades légaux.

- 14° Statut administratif du personnel communal et règlement de travail.
- 15° Bibliothèque publique Saint Victor – Rapport et bilan 2017.
- 16° Fabrique d’Eglise Saint Lambert de Boirs – Compte exercice 2017 – Réformation.
- 17° Fabrique d’Eglise Saint Victor de Glons – Compte exercice 2017 – Réformation.
- 18° Liège Zone 2 IILE SRI – Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2018.

HUIS CLOS

- 1° Vente du terrain communal sis à Glons Place de Brus non cadastré d’une superficie de 185 m² -
Décision définitive.
- 2° Nomination de deux employé(e)s d’administration D.
- 3° Conventions relatives aux mesures anti-érosion et inondations.

LES CONVOCATIONS SERONT REMISES POUR LE 09 MAI 2018 AU PLUS TARD.

Bassenge, le 07 mai 2018

PAR LE COLLEGE

**Le Directeur général,
J.TOBIAS**

**Le Bourgmestre,
J. PIETTE**